

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 01168

Numéro SIREN : 449 655 489

Nom ou dénomination : AADENA

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2019 sous le numéro de dépôt 8664

Bilan actif

AADENA

Etats de synthèse au 31/12/2018

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	6 533,82	6 533,82		
Concessions, brevets et droits assimilés	32 047,89	4 722,31	27 325,58	17 874,58
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	6 972,57	6 972,57		
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	45 554,28	18 228,70	27 325,58	17 874,58
Stocks				
Marchandises	1 425,00		1 425,00	
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 297,70		1 297,70	397,70
Etat, Impôts sur les bénéfices	25,00		25,00	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 638,04		1 638,04	1 035,69
Autres créances				364,21
Divers				
Disponibilités	128 351,40		128 351,40	132 578,83
Charges constatées d'avance	269,67		269,67	47,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	133 006,81		133 006,81	134 423,43
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	178 561,09	18 228,70	160 332,39	152 298,01

Bilan passif

AADENA

Etats de synthèse au 31/12/2018

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	17 100,00	20 700,00
Réserve légale	2 617,54	2 617,54
Autres réserves	118 895,17	104 718,39
Résultat de l'exercice	7 411,73	14 176,78
TOTAL CAPITAUX PROPRES	146 024,44	142 212,71
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	900,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 592,60	1 365,58
<i>Personnel</i>	1 919,06	2 107,82
<i>Organismes sociaux</i>	1 478,82	3 081,66
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		948,00
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	1 151,30	1 172,76
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	366,17	366,17
Dettes fiscales et sociales	4 915,35	7 676,41
Autres dettes	900,00	1 043,31
TOTAL DETTES	14 307,95	10 085,30
TOTAL PASSIF	160 332,39	152 298,01

COMPTE DE RESULTAT

AADENA

Etats de synthèse au 31/12/2018

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Sur 12 mois : Variation en valeur a	%
PRODUITS						
Production vendue	82 263,63	100,00	91 169,41	100,00	-8 905,78	-9,77
Autres produits	601,13	0,73	1,56		599,57	NS
Total	82 864,76	100,73	91 170,97	100,00	-8 306,21	-9,11
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	1 425,00	1,73			1 425,00	
Variation de stock (m/ses)	-1 425,00	-1,73			-1 425,00	
Autres achats & charges externes	50 373,78	61,23	51 506,34	56,50	-1 132,56	-2,20
Total	50 373,78	61,23	51 506,34	56,50	-1 132,56	-2,20
MARGE SUR M/SES & MAT	32 490,98	39,50	39 664,63	43,51	-7 173,65	-18,09
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	773,31	0,94	769,31	0,84	4,00	0,52
Salaires et Traitements	18 687,24	22,72	19 125,97	20,98	-438,73	-2,29
Charges sociales	4 533,38	5,51	4 581,22	5,02	-47,84	-1,04
Amortissements et provisions			50,89	0,06	-50,89	-100,00
Autres charges	2,32		441,46	0,48	-439,14	-99,47
Total	23 996,25	29,17	24 968,85	27,39	-972,60	-3,90
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 494,73	10,33	14 695,78	16,12	-6 201,05	-42,20
Produits financiers	25,00	0,03	1 750,00	1,92	-1 725,00	-98,57
Résultat financier	25,00	0,03	1 750,00	1,92	-1 725,00	-98,57
RESULTAT COURANT	8 519,73	10,36	16 445,78	18,04	-7 926,05	-48,20
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices	1 108,00	1,35	2 269,00	2,49	-1 161,00	-51,17
RESULTAT DE L'EXERCICE	7 411,73	9,01	14 176,78	15,55	-6 765,05	-47,72



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU SAMEDI 01 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 01 juin à dix heures, les actionnaires de la société par actions simplifiée dénommée « Aadena » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'hôtel « Le Provençal » 113 place Saint Pierre 83400 Giens, sur convocation du Comité de Direction faite conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance.

Monsieur Sébastien BLERVAQUE préside la séance.

Messieurs Bruno BALDY et José DUCOURTIL sont appelés comme scrutateurs ;

Madame Caroline DA-PONT, secrétaire-comptable, est désignée comme secrétaire de l'Assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitués, permet de constater que 13 actionnaires sont présents ou représentés, sur les 20 que compte la société Aadena

Sont absents et représentés :

- Monsieur Sébastien PICART sera représenté par Fabien DUCOURTIL
- Monsieur Sébastien PICART sera représenté par Fabien DUCOURTIL
- Madame Peggy FROTTIER sera représentée par Sébastien BLERVAQUE
- Monsieur Guilhem BALDY sera représenté par Bruno BALDY
- Monsieur Nicolas DELIANCOURT sera représenté par José DUCOURTIL
- Monsieur Philippe BLARY sera représenté par Sébastien BLERVAQUE

Sont absents et non représentés :

- Monsieur Jean-Marie MICHELEAU
- Monsieur Frédéric DEMOULIN
- Monsieur Frédéric GRILOT
- Monsieur Fabrice OLLIVE
- Madame Ingrid SERMAN
- Monsieur Nicolas CAROFF
- Monsieur Yannick HONIN

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 10h15.





Groupement National de cabinets indépendants spécialisés dans les diagnostics immobiliers
Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen du rapport de gestion du Comité de Direction sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018
Examen des conventions spéciales visées aux articles 227-10 et suivants du Code du commerce.
- 2- Quitus au Comité de Direction
- 3- Affectation des résultats
- 4- Approbation de la grille de cotisations 2019
- 5- Présentation du budget 2019 actualisé.
- 6- Fin de Mandat des membres du Comité de Direction
- 7- Election des nouveaux membres du Comité de Direction
- 8- Pouvoirs pour formalités
- 9- Questions diverses.

La secrétaire donne lecture du texte des résolutions, puis le président déclare la discussion ouverte. Après délibérations, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- Du rapport du Comité de Direction sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice,

Approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne au Président et aux membres du comité de direction quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 7 411.73 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 7 4 11.73 €

Affecté en totalité au compte "Autres réserves".

L'Assemblée Générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.



SB
P
3
OD

L'Assemblée Générale prend acte

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des explications du Comité de direction propose de revoir la grille des cotisations, en ne se basant plus sur le nombre d'habitants sur secteur, mais sur les chiffres d'affaires.

L'assemblée Générale propose de déterminer pour les futurs adhérents un montant de cotisation attractif

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des prévisions de recettes pour l'exercice 2019, approuve le budget proposé par le Comité de direction, correspondant à un montant de cotisations d'environ 55 150 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate et prend acte de la fin des mandats des membres du Comité de direction suivants :

- Mme Peggy FROTTIER
- Mr Bruno BALDY,
- Mr Sébastien BLERVAQUE,
- Mr José DUCOURTIL,

Le Président informe l'Assemblée Générale de la décision de Monsieur DEMOULIN de démission de son mandat de membres du Comité de Direction.

L'Assemblée Générale décide de procéder à l'élection du nouveau Comité de Direction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, par un vote, nomme un maximum de 6 membres au Comité de Direction, parmi les personnes suivantes :

- | | |
|---------------------------|---------------------|
| - Mme Peggy FROTTIER | - Mr José DUCOURTIL |
| - Mr Bruno BALDY | - Mr Tristan SEMARS |
| - Mr Sébastien BLERVAQUE, | - Mr Stéphane TORRE |



JB
SB
CD

Groupement National de cabinets indépendants spécialisés dans les diagnostics immobiliers

Après le vote, l'assemblée générale constate et prend acte des résultats obtenus:

- Mme Peggy FROTTIER	13 voix POUR, 00 voix CONTRE ...	ELUE
- Mr Bruno BALDY	13 voix POUR, 00 voix CONTRE...	ELU
- Mr Sébastien BLERVAQUE	13 voix POUR, 00 voix CONTRE...	ELU
- Mr José DUCOURTIL	13 voix POUR, 00 voix CONTRE...	ELU
- Mr Tristan SEMARS	13 voix POUR, 00 voix CONTRE...	ELU
- Mr Stéphane TORRE	13 voix POUR, 00 voix CONTRE...	ELU

- **Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Le Président informe l'Assemblée Générale de la décision de Monsieur DEMOULIN de démission de son mandat de membres du Comité de Direction et du retrait de sa société EHI du réseau Aadena au 31/12/2019 (conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts d'AADENA).

Le Comité de Direction n'arrivant plus à joindre monsieur DEMOULIN, a eu la surprise d'apprendre le rachat de la société EHI par la société SOCOTECH.

L'Assemblée Générale a pris la décision de réfléchir au moyen de compenser la perte d'environ 10 000€ par an, des cotisations de EHI POISSY et EHI SUD au 31/12/2019.

- L'Assemblée Générale propose pour 2019-2020 pour attirer les nouveaux adhérents, de faire de la publicité dans les centres de formation en proposant le parrainage sur 6 mois dans différents cabinets AADENA ainsi qu'une cotisation attractive.
- L'Assemblée Générale approuve la décision de se faire connaître auprès des mairies par le biais du journal des maires, Gazette des maires et Courriers des maires.
Un courrier type pour les mairies sera créé et proposé à chaque adhérent.
- L'Assemblée Générale prend note, de l'attente de renouvellement de l'agrément d'Aadena en tant qu'organisme de formation. Les formations en interne sont suspendues pour l'instant.
- L'assemblée Générale est informée de la séparation des partenaires associés de la société Alpes Diagnostics Immobiliers.
Messieurs Alain ROBERT et Stéphane TORRE restent dans la société ADI sur le secteur de la Savoie (73).
Monsieur Thierry LASSERON crée une nouvelle société Alpes Diagnostics Immobiliers Industries sur le secteur de l'Isère (38).
Dans l'attente de la demande d'adhésion au réseau par monsieur Thierry LASSERON, le Comité de Direction pourra alors valider celle-ci.
- L'Assemblée Générale fixe la date du prochain séminaire aux 13 et 14 juin 2020



Société par Actions Simplifiée à capital variable

Service administratif et comptable
16 mas du Hautbois
34820 TEYRAN

Siège Social
530 Rue Raymond Recouly
34070 MONTPELLIER

Tél. 09 53 13 05 66 - Fax 09 58 13 05 66 - E-mail : aadena.france@aadena.fr

Siret 449 655 489 00044 - Code APE 8299Z

55
38

Après différents échanges entre les actionnaires, l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12 H 00.

Le Président

Sébastien BLERVAQUE



Les scrutateurs

José DUCOURTIL



Bruno BALDY



La secrétaire

Caroline DA-PONT



JD JB
ED
3

AADENA

Société Par Actions Simplifiée au capital de 20 700.00 euro

Siège social : 530 Rue RAYMOND RECOULY

34070 MONTPELLIER

449 655 489 RCS MONTPELLIER

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS **DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1ER JUIN 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	Ecart %
BILAN ACTIF			
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val. similaires	27 326	17 875	52.87
Total des immobilisations incorporelles	27 326	17 875	52.87
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	27 326	17 875	52.87
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours	1 425		100.00

Clients et comptes rattachés	1 298	398	226.30
Autres créances	1 663	1 400	18.80
Créances	2 961	1 798	64.71
Disponibilités	128 351	132 579	-3.19
Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	128 351	132 579	-3.19
Charges constatées d'avance	270	47	473.77
TOTAL ACTIF CIRCULANT	133 007	134 423	-1.05
TOTAL ACTIF	160 332	152 298	5.28
BILAN PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	17 100	20 700	-17.39
Réserve légale	2 618	2 618	0.00
Autres réserves	118 895	104 718	13.54
RESULTAT DE L'EXERCICE	7 412	14 177	-47.72
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	146 024	142 213	2.68
AUTRES FONDS PROPRES			
Emprunts et dettes financières diverses	900		100.00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 593	1 366	456.00
Dettes fiscales et sociales	4 915	7 676	-35.97
Autres dettes	900	1 043	-13.74
TOTAL DETTES	14 308	10 085	41.87
TOTAL PASSIF	160 332	152 298	5.28

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	82 264	91 169	-9.77
Coût des achats et charges externes	50 374	51 506	-2.20
VALEUR AJOUTEE	31 890	39 663	-19.60
Impôts, taxes et versements assimilés	773	769	0.52
Charges de personnel	23 221	23 707	-2.05
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	7 896	15 187	-48.01
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	599		100.00

Autres produits	2	2	10.26
Dotations aux amortissements et provisions		51	-100.00
Autres charges	2	441	-99.47
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 495	14 696	-42.20
Résultat financier	25	1 750	-98.57
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	8 520	16 446	-48.20
Impôt sur les bénéfices	1 108	2 269	-51.17
RESULTAT NET COMPTABLE	7 412	14 177	-47.72

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 82 264 € contre 91 169 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 9.77 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 74 370 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 23 707 € à 23 221 €, soit une diminution de 2.05 %, alors que l'effectif moyen est resté le même, soit 1 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 8 495 € contre 14 696 € pour l'exercice précédent, marquant une diminution de 42.20 %.

Le résultat financier, d'un montant de 25 €, contre 1 750 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 8 520 €, contre 16 446 € au 31 décembre 2017.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 1 108 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 7 412 €, représentant 9.01 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en régression de -47.72 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 14 177 €, soit 15.55 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 7 411.73€, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de 7 411.73 €
 - Une somme de 7 411.73 €
- affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

Notre société n'ayant pas de Commissaire aux comptes, vous entendrez la lecture du rapport spécial de votre président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

Représentée

[] par son représentant légal (Qualité et identité)

[x] par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom: DA-PONT.....

prénom: CAROLINE.....

adresse ou dénomination: AADENA FRANCE 16 MAS DU HAUTBOIS - 34820 TEYRAN.....

adresse du siège: 530 RUE RAYMOND RECOULY - 34070 MONTPELLIER.....

numéro unique d'identification- (Siren): 449655489.....

Signature

